

**L'An Deux Mille Neuf, le SEIZE DECEMBRE** à 18H00, le Conseil Municipal de TOURLAVILLE dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M.ROUXEL (Maire)**  
**PRESENTS** – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEONARD – LEPOITTEVIN – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – MESNIL (à partir de 18H35) – SOURISSE – DELAUNAY – M. LE MIEUX – Mme RENARD – M. VIGNET – Mmes FATOME – LEFEVRE – GESNOUIN – M. HARANT – Mme LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLED – MM. LOAS – NOLLEAU – BLAIZOT – Mme BLAIZOT – M. PAIS  
**ABSENTS EXCUSES** – Mme MESNIL (pouvoir à M. LEONARD jusqu'à 18H35) – M. LEPELLETIER (pouvoir à M. LE MIEUX) – M. BURNOUF (pouvoir à André ROUXEL)  
**ABSENT NON EXCUSE** – M. PINEL  
M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

**OBJET – Travaux d'aménagement de l'hôtel de ville – Demande de subvention au titre de la DGE**

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'aménagement de l'hôtel de ville doivent être programmés.

Dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement, il est proposé à l'assemblée de solliciter une aide financière pour réaliser ces travaux.

A cet effet, elle est invitée à approuver le dossier d'avant-projet établi par les services de la Ville qui lui est présenté et qui fait apparaître une estimation de travaux de 80 000.00 € HT.

Le plan de financement s'établit de la façon suivante :

Dépenses: 80 000.00 € HT

Recettes :  
Autofinancement Ville\* : 80 000.00 € HT

\* La subvention obtenue au titre de la DGE viendra en déduction de cet autofinancement.

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission des finances, des ressources humaines et des nouvelles technologies et de la commission technique et programmation des travaux

APRES en avoir délibéré

APPROUVE l'avant-projet de travaux d'aménagement de l'hôtel de ville

ATTESTE que les travaux seront réalisés et les entreprises payées par la Ville

ACCEPTE le plan de financement HT qui s'établit actuellement comme suit :

Dépenses: 80 000.00 € HT

Recettes :  
Autofinancement Ville\* : 80 000.00 € HT

\* La subvention obtenue au titre de la DGE viendra en déduction de cet autofinancement.

SOLLICITE de l'Etat, pour leur financement, la subvention la plus large possible dans le cadre de la DGE

Le Maire

André ROUXEL

Mentions prescrites p. circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885  
Nombre de Conseillers en exercice : 33 – Présents à la séance : 30  
Date de l'avis de convocation, d'affichage et de la mention faite au registre : 9/12/09  
Date d'affichage p. extrait du PV de la séance : 17/12/09